

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 1^{er} février 2021, à 16 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

Administration générale

5. Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect – Adhésion de la Ville (CP210125, art. 4)
6. Journées de la persévérance scolaire – Proclamation
7. Matinées gourmandes – Édition 2021 – Déclaration d'intérêt de participation

Finances

8. COVID-19 et comptes de taxes municipales – Report d'échéances (CP210125, art. 24)
9. Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation révisée 2019-2023 – Approbation
10. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

11. Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'autoroute Jean-Lesage, entre les rues Martineau et Daniel-Johnson Est – Contrat
12. Reconstruction des infrastructures souterraines et de surface – Avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest – Contrat
13. Reconstruction des infrastructures souterraines et de surface – Avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest – Services professionnels en ingénierie – Surveillance – Contrat
14. Reconstruction des infrastructures souterraines et de surface – Avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest – Services professionnels en laboratoire – Contrat
15. Nettoyage et inspection de conduites d'égouts sanitaires, pluviales et unitaires – Contrat
16. Réhabilitation d'un tronçon de conduite d'aqueduc – Avenue Beaudry – Contrat



17. Décanteur hydrodynamique et travaux connexes – Rue Sainte-Madeleine – Contrat

Loisirs

18. Service des loisirs – Restructuration, nominations, promotions et abolitions de postes (CP210125, art. 13)
19. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Ministère de la Culture et des Communications – MRC des Maskoutains – Approbation (CP201109, art. 20)
20. Concours Kraft Hockeyville 2021 – Participation de la Ville – Stade L.-P.-Gaucher

Ressources humaines

21. Ressources humaines – Greffier à la Division cour municipale des Services juridiques – Autorisation de combler le poste (CP210125, art. 16)
22. Ressources humaines – Contremaître – Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Autorisation de combler le poste (CP210125, art. 17)
23. Ressources humaines – Technicien en génie civil – Embauche (CP210125, art. 18)
24. Ressources humaines – Coordonnateur à la circulation et à la réglementation – Embauche (CP210125, art. 19)
25. Ressources humaines – Pompiers à temps partiel – Embauches (CP210125, art. 20)
26. Ressources humaines – Opérateur en traitement des eaux usées et de la biométhanisation de soir – Nomination (CP210125, art. 21)
27. Ressources humaines – Chargé de projets au Service de sécurité incendie – Contrat de travail (CP210125, art. 22)
28. Ressources humaines – Technicien en aménagement du territoire – Modification du titre (CP210125, art. 23)

Travaux publics

29. Inventaire archéologique – Future bibliothèque municipale – 2175, rue Girouard Ouest – Mandat à consultants (CP210125, art. 6)
30. 1555 Marché public – Modernisation de l'ascenseur – Rejet de soumissions

Urbanisme et environnement

31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP210125, art. 9, points 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1 et 8.1)
32. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de membres externes (CP210125, art. 10)
33. Dérogation mineure – 1055 Dalaire – Approbation (CP200831, art. 7, point 10.3)



34. Dérogation mineure – 1580-1584 Laurier Est – Approbation (CP201026, art. 4, point 9.1)
35. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant la délivrance d'un permis pour la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 37 logements au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426) dans la zone d'utilisation mixte 2028-M-01 (CP201214, art. 3, point 9.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection Crémazie/Joncaire)
36. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'une autorisation pour permettre l'usage « Association civique, sociale et fraternelle (#6994) » dans le local numéro 330 de l'immeuble sis au 1191, rue des Cascades (lot 6 315 906), dans la zone d'utilisation commerciale 6068-C-09
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection des Cascades/Sainte-Marie)
37. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble comprenant 78 unités de logement et un stationnement souterrain, au 648, avenue de la Concorde Nord (lot 1 439 266) et aux 669-675, avenue Robert (lot 1 439 265), dans la zone d'utilisation mixte 6063-M-02
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, dans le secteur compris entre les avenues Concorde Nord et Robert)

Réglementation

38. Projet du règlement numéro 620 autorisant des travaux municipaux admissibles au programme TECQ pour l'année 2021 et un emprunt de 8 285 000 \$ (CP210111, art. 8)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
39. Projet de règlement numéro 621 modifiant le règlement numéro 30 relatif aux animaux afin d'y prévoir des règles relatives à la garde de poules en milieu résidentiel et d'apporter certaines corrections (CP210125, art. 8)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
40. Adoption du second projet de règlement numéro 350-114 modifiant :
- 1) Le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2149-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;



- qu'une partie restante du territoire actuellement incluse dans la zone 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2149-M-04;
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation institutionnelle 2152-P-03 fasse désormais partie de ladite zone 2149-M-04;
- de retirer, dans ladite zone 2149-M-04, les groupes d'usages « Résidence I (1 logement isolé) », « Résidence IV (2 logements isolés) », « Résidence V (2 logements jumelés) », « Résidence VI (2 logements en rangée) », « Résidence VII (3 logements isolés) », « Résidence VIII (3 logements jumelés) », « Résidence IX (3 logements en rangée) », « Résidence X (4 logements isolés) », « Résidence XI (4 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) », d'autoriser le groupe d'usages « Commerce II (Commerce de quartier) », de prescrire un nombre d'étages minimal, d'augmenter le nombre d'étages maximal, d'augmenter la hauteur minimale et maximale, de réduire la marge avant minimale, d'augmenter l'indice d'occupation au sol maximal, de retirer l'entreposage extérieur de type « B », d'assujettir la zone à un P.I.I.A., de retirer la disposition spéciale concernant les « Matériaux de revêtement extérieur autorisés – usages « Résidence XVI » et « Résidence XX » (art. 20.1.2) » et la note particulière numéro 1;
- de retirer les normes particulières relatives à la pente de la toiture minimale et au pourcentage de maçonnerie minimal sur les murs avant et latéraux dans les zones d'utilisation résidentielle 2050-H-01, 2052-H-01 et 2220-H-01;
- d'autoriser, dans la zone d'utilisation mixte 7083-M-06, les usages « Studio d'enregistrement du son (#4760) », « Production cinématographique (#477) », « Service de messagers (#4926) », « Vente au détail de matériaux de construction et de bois (#521) », « Vente au détail d'équipement de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer (#5220) », « Vente au détail de peinture, de verre et de papier teinture (#523) », « Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage (#524) », « Vente au détail de quincaillerie (#5251) », « Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires (5253) », « Vente au détail de système d'alarme (5396) », « Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (#552) », « Vente au détail de pièce de véhicules automobiles et d'accessoires usagés (#5593) », « Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires (#5594) », « Vente au détail de tondeuse, de souffleuses et leurs accessoires (#5596) », « Service de location d'équipements (#6352) », « Service de location d'automobile (#6353) », « Service de lavage d'automobiles (#6412) », « Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) (#6431) » et « Service d'affûtage d'articles de maison (#6497) » du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) »;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation agricole 1007-A-02 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 8053-M-09;
- d'autoriser uniquement, pour le lot #1 968 984 du cadastre du Québec, situé dans la zone d'utilisation mixte 8053-M-09, les usages « Vente de véhicules automobiles (#551) » et « Service de location de véhicules automobiles et/ou camions (#6353) », et ce, sur une profondeur d'au plus 120 mètres, mesurée à partir de l'emprise du boulevard Laurier Ouest, le tout conformément à l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- d'autoriser le stationnement de véhicules légers de type camionnette, camion-cube ou remorque desservant l'usage sur le terrain dans la zone d'utilisation mixte 8055-M-09;



- d'autoriser l'usage « Service de vente et réparation de tracteurs et de machineries agricoles (#5599) » du groupe d'usages « Commerce X (Commerces agroalimentaires) », dans la zone d'utilisation agricole 8057-A-03, sur le lot 6 360 375 du cadastre du Québec seulement;
 - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence IV (2 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
 - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-20 » et « A-21 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 2) Le règlement numéro 500 afin d'assujettir le secteur délimité par le boulevard Choquette, l'avenue Després et les rues Dessaulles et Sicotte à l'annexe X (PIIA-10) intitulé « Les projets de développement et de redéveloppement durables »

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville et également dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection du secteur Sicotte/Choquette/Girouard Ouest/Després; et à proximité du secteur Castelnau, Montigny, Dupras, Bobby-Hachey; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Laurier Est/Camille-Fontaine; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Laurier Ouest, à proximité de l'intersection Laurier Ouest/des Artisans et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Laframboise/Petit Rang)

41. Adoption du règlement numéro 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions

Services juridiques

42. Lots 6 378 761 et 6 396 188 (rue Girouard Est et autre) – La Corporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe d'Yamaska – Échange avec la Ville (CP200831, art. 28)

Document déposé

43. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes)
44. Levée de la séance